

# Parc national des Ecrins

## Objectif 07: Organiser la découverte du coeur

[...]

### Principales mesures non réglementaires de l'aire d'adhésion, dont l'application dans le coeur concourt à l'atteinte de cet objectif

[...]

- **Mesures (1.3.1, 1.3.2, 1.3.3, 1.3.4) de l'orientation 1.3 "Développer l'éducation à l'environnement"**

Le coeur est un espace privilégié pour l'initiation à la haute montagne et à l'éco-responsabilité. C'est par ailleurs un espace de référence pour la sensibilisation au patrimoine « nuit » et pour l'initiation à l'astronomie.

Mêmes priorités qu'en aire d'adhésion.

### **Mesure 1.3.1. Former les intervenants pédagogiques et participer aux réseaux éducatifs**

*La sensibilisation aux enjeux du territoire et la prise en compte de l'environnement montagnard passent par de nombreux relais éducatifs, dont les réseaux associatifs d'éducation à l'environnement et les réseaux régionaux de gestionnaires d'espaces protégés.*

*Les actions dirigées vers ces réseaux éducatifs s'organisent principalement autour de cinq modalités d'intervention :*

- *consolidation de l'offre pédagogique, en lien avec les réseaux d'éducation à l'environnement et avec les académies du ministère de l'Éducation nationale ;*
- *amélioration de la lisibilité des compétences, expériences et domaines d'intervention des différents prestataires, pour une meilleure efficacité des réseaux éducatifs (diffusion des outils, synergie entre opérations pilotes, et conventions entre partenaires publics et associatifs) ;*
- *renforcement des compétences individuelles des réseaux éducatifs, grâce notamment à des modules pédagogiques d'éducation à l'environnement et au territoire :*
  - *dans les formations initiales et continues de l'Éducation nationale à destination des enseignants en cycles primaire et secondaire,*
  - *dans la formation des futurs professionnels de la montagne, des milieux naturels et agricoles (formations initiales des guides de haute montagne et des accompagnateurs en moyenne montagne, du Brevet d'État d'éducateur sportif, du Diplôme d'État supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport) ;*
- *renforcement de la formation des agents du parc national aux différentes approches pédagogiques ;*
- *mise en réseau des acteurs de l'éducation au territoire et des décideurs des réseaux socioprofessionnels, afin d'améliorer le retour d'expériences et la mobilisation des compétences pédagogiques.*

# Parc national des Ecrins

**Rôles de l'EPPNE:** Formation et participation des agents aux actions de pédagogie ; appui à l'animation des réseaux et aux initiatives innovantes.

**Contribution attendue des communes adhérentes:** Participation des écoles aux programmes pédagogiques et mobilisation des ressources disponibles sur le territoire (associations, CPIE...).

**Principaux autres partenariats à mobiliser:** Inspections académiques et services déconcentrés du ministère en charge des sports, réseaux locaux et régionaux d'éducation à l'environnement et au territoire, établissements d'enseignement, ONF, fédérations sportives, réseaux éducatifs locaux, réseaux d'espaces protégés des régions PACA et Rhône-Alpes...

## **Mesure 1.3.2. Accompagner les actions pédagogiques en milieu scolaire**

Les priorités d'intervention portent sur les grands enjeux pédagogiques de la charte en lien avec la haute montagne, l'éco-responsabilité, la connaissance et la préservation des patrimoines (naturel, culturel et paysager), et la gestion durable des ressources.

Les interventions s'articuleront au mieux avec les programmes scolaires et s'inscriront dans un partenariat durable privilégiant les projets pédagogiques reposant sur une année scolaire pleine. La médiation humaine et les rapports simples avec les enfants seront privilégiés.

L'essentiel des interventions du parc se concentrera sur :

- les enseignements primaire et secondaire des communes de l'aire d'adhésion ;
- l'enseignement secondaire spécialisé des métiers sportifs, de la montagne, du tourisme, et de l'agriculture des Hautes-Alpes et de l'Isère ;
- les classes scolaires extérieures à l'aire d'adhésion (« transplantées »), qui seront sélectionnées en partenariat avec les inspections académiques sur leurs projets pédagogiques.

**Rôles de l'EPPNE:** Réalisation d'animations locales par les agents du parc.

**Contribution attendue des communes adhérentes:** Participation des écoles.

**Principaux autres partenariats à mobiliser:** Inspections académiques, réseaux d'éducation à l'environnement et au territoire, CPIE, établissements d'enseignement, onf, partenaires du milieu rural et des réseaux de vallées...

## **Mesure 1.3.3. Aider les jeunes à acquérir une "culture montagne"**

Parfois, les jeunes « désertent » la montagne, ou du moins s'en désintéressent dans son approche traditionnelle. Mais leur donne-t-on vraiment les moyens de s'y intéresser, voire de s'initier à sa pratique ? Une politique ambitieuse doit être menée afin que ces jeunes puissent découvrir, pratiquer, préserver et s'approprier la montagne.

# Parc national des Ecrins

*Reposant sur la valorisation des valeurs montagnardes (solidarité, autonomie, responsabilité, effort, humilité, évaluation, maîtrise du risque...), cette culture doit leur permettre d'acquérir une véritable expérience de vie en haute montagne (nuitée en refuge, randonnée, alpinisme...). Afin de concilier patrimoine ancestral et aspirations des jeunes générations, elle doit par ailleurs contribuer à une meilleure compréhension de l'environnement montagnard et de son héritage architectural.*

*Ainsi, on s'attachera prioritairement à :*

- appréhender au mieux l'idée que les jeunes se font de la montagne afin de bien cerner leurs attentes ;*
- sensibiliser les jeunes, en marge du cursus scolaire (partenariats avec les centres sociaux, MJC, associations éducatives, culturelles et sportives, bibliothèques...);*
- diversifier les modes de découverte de la montagne, via la rencontre d'acteurs clés (agriculteurs, bergers, guides, scientifiques, gardes, gardiens de refuge...), des expériences de vie (nuitées en refuge...) et de nouvelles approches pédagogiques ludiques, artistiques...;*
- sensibiliser les jeunes aux enjeux et atouts des métiers de la montagne (agriculture, artisanat, tourisme...), afin de faciliter leurs choix d'orientation professionnelle en ce sens ;*
- inciter les jeunes à participer à la vie montagnarde en s'impliquant dans l'entretien et la valorisation du patrimoine (chantiers de jeunes, implication civique...);*
- participer à la sensibilisation des jeunes en classes transplantées, en fonction des projets pédagogiques ;*
- conforter les animations grand public en ciblant les jeunes familles (résidentes ou vacancières).*

**Rôles de l'EPPNE:** *Réalisation d'animations locales par les agents du parc, en lien avec les enjeux du coeur et de la haute montagne.*

**Contribution attendue des communes adhérentes:** *Soutien aux initiatives locales (implication des ccas et des mjc notamment).*

**Principaux autres partenariats à mobiliser:** *Acteurs de l'éducation à l'environnement et de la montagne, centres de vacances et d'hébergement, associations éducatives, culturelles et sportives, Éducation nationale, bibliothèques et centres de ressources, Grande traversée des Alpes, comités d'entreprise, centres de formation professionnelle...*

## **Mesure 1.3.4. Développer la sensibilisation et l'information du grand public**

*En accord avec les objectifs et orientations de la charte, les thèmes à privilégier portent notamment sur :*

- la préservation de la nature dite « ordinaire » (limitation de l'usage domestique des produits phytosanitaires et valorisation des espèces auxiliaires...);*
- le respect de la flore et de la faune patrimoniales ;*
- les éco-gestes du quotidien (gestion raisonnée des déchets, compostage...);*

# Parc national des Ecrins

- la gestion économe de l'eau ;
- l'habitat écologique ;
- la mobilité (domicile-travail notamment) et ses différentes formes ;
- l'adaptation quotidienne au changement climatique ;
- le respect du caractère et de la quiétude des lieux dans les activités de pleine nature ;
- la cohabitation entre activités professionnelles et de loisirs (randonnée en espaces pastoraux gardés par des chiens par exemple) ;
- le partage des valeurs liées au « vivre en montagne ».

Les réseaux d'éducation à l'environnement et au territoire sont des opérateurs locaux impliqués dans la mise en oeuvre de ces orientations pédagogiques, aux côtés des équipes techniques du parc national. Les maisons thématiques, les réseaux d'écomusées, les maisons du parc national, voire les points relais d'information situés en vallée sont des lieux privilégiés d'accueil pour intervenants et de médiation humaine.

Les modes d'intervention doivent être adaptés aux différents lieux et publics : supports audiovisuels (films, diaporamas...), numériques (sites Internet du parc et des partenaires associés), écrits (brochures...) ou événementiels (expositions...) à des fins d'éco-volontariat.

**Rôles de l'EPPNE:** Réalisation d'animations locales par les agents du parc ; participation aux programmes pédagogiques structurants ; appui aux actions locales bénévoles en faveur de l'environnement.

**Contribution attendue des communes adhérentes:** Soutien aux initiatives locales.

**Principaux autres partenariats à mobiliser:** Acteurs de l'éducation à l'environnement et au territoire.

- **Mesure 4.1.3. Inciter les adeptes des activités de pleine nature à des pratiques respectueuses de l'environnement**

Une attention particulière est portée aux activités réglementées (survol non motorisé et équipements d'escalade). Des conventions fixant les modalités de pratique sont établies à cet effet.

La sensibilisation des professionnels de l'encadrement sportif vise notamment à éviter la pratique :

- du ski de randonnée et de la raquette à neige dans les zones de refuge de la faune ;
- du canyoning dans certains sites sensibles.

**Rôle de l'EPPNE:** Conventions définissant, avec les fédérations concernées, les bonnes pratiques sportives.

# Parc national des Ecrins

**Contributions attendues des communes:** Transmission des positions du propriétaire et du responsable de la sécurité sur son territoire ; participation, selon les cas, aux groupes de pilotage des conventions.

**Principaux autres partenaires à mobiliser:** Fédérations sportives, conseils généraux dans le cadre des CDESI et services du ministère chargé des sports.

[...]

Page 118 de la Charte PNE

Référence ID de l'article : #2451

Auteur : Alicia Lambert

Dernière mise à jour : 2014-05-14 17:09